



Est-ce un droit à la discrimination cause accident

Par **dad111**, le **07/04/2009** à **18:47**

Bonjour.

En CDD à la poste de facteur pour deux mois, je suis victime d'un accident de travail au bout d'un mois suite à un vélomoteur défectueux (genoux cassés, coude droit luxation) donc fauteuil roulant pendant trois mois et exanté de deux roues. Je n'ai pas voulu porter plainte puisque on m'offrait une formation contrat professionnel de six mois. Aujourd'hui j'ai terminé ma formation de facteur pro (tournée de distribution en voiture) avec des résultats très satisfaisants et pourtant on vient de m'annoncer que cette formation ne donne pas lieu à une embauche comme prévu si les notes étaient satisfaisantes.

Voici ma question. Est-ce que cet accident n'a pas joué en ma défaveur et ai-je un recours? Plainte ! discrimination!